

DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Le présent descriptif a été établi en application des dispositions des articles 241-1 et suivants du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers (AMF) et vise à décrire les objectifs et modalités du programme de rachat d'actions autorisé par le Conseil d'administration de Dolfines.

Date de l'assemblée générale ayant autorisé le programme de rachat d'actions

L'assemblée générale mixte du 29 juin 2021 a, dans sa septième résolution, autorisé le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, à acquérir des actions de la Société, en vue de procéder à certaines opérations.

Mise en œuvre du programme de rachat d'actions

Faisant usage de l'autorisation donnée par l'assemblée générale mixte du 29 juin 2021-dans sa septième résolution, le Conseil d'administration de la Société, réuni le 9 août 2021, a décidé la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions et a délégué à son Président tous pouvoirs pour mettre en œuvre ce programme.

Répartition par objectif des actions auto-détenues

En date du 6 août 2021, à clôture de bourse, la Société détient 67.474 de ses propres actions, soit 0.35% du capital actuel. L'affectation des actions détenues directement par la Société s'établit comme suit :

Annulation	0
Attribution aux salariés et mandataires sociaux	0
Exercice de droits attachés à des valeurs mobilières	1 574
Croissance externe	0
Contrat de liquidité	65 900

Objectifs du programme de rachat d'actions

Dolfines envisage de procéder au rachat de ses propres actions en vue des objectifs suivants :

- assurer la liquidité des actions de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement, conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ou à toute pratique de marché admise par l'Autorité des marchés financiers ;

- acheter des actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, dans le respect des pratiques de marché admises par l'autorité des marchés financiers ;
- remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- honorer des obligations liées à des programmes d'options d'achat d'actions, d'attributions gratuites d'actions, d'épargne salariale ou autres allocations d'actions aux salariés et dirigeants de la Société ou des sociétés qui lui sont liées ;
- annuler tout ou partie des actions ainsi rachetées, sous réserve de la décision par l'assemblée générale d'une réduction de capital ou dans le cadre d'une délégation au conseil d'administration. Il est précisé qu'une telle autorisation a été donné au conseil d'administration par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 29 juin 2021 aux termes de la neuvième résolution.; ou
- plus, généralement, d'opérer dans tout but qui viendrait à être autorisé par la loi ou toute pratique de marché qui viendrait à être admise par les autorités de marché, étant précisé que, dans une telle hypothèse, la Société informerait ses actionnaires par voie de communiqué.

Montant maximum alloué, nombre maximal, caractéristiques des titres concernés, prix maximum de rachat

- Titres concernés : actions ordinaires
- Part maximale du capital dont l'achat a été autorisé par l'assemblée générale : 10% des actions composant le capital de la Société (à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant),
- Nombre maximal de titres susceptibles d'être acquis dans le cadre du programme de rachat : 1.914.555 actions
- Prix maximum d'achat : 10 euros par action (hors frais et commissions)
- Montant maximum affecté pour les besoins du présent programme : 1.500.000 actions.

Modalités de rachat

Les actions pourront être achetées, cédées ou transférées par tous moyens et dans le respect de la réglementation boursière applicable et des pratiques de marché admises publiées par l'Autorité des marchés financiers, notamment par offre publique d'achat ou d'échange ; par utilisation d'options ou autres instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés, des systèmes multilatéraux de négociations, auprès d'internalisateurs systématiques ou conclus de gré à gré ou par remise d'actions consécutive à l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société par conversion, échange, remboursement, exercice d'un bon ou de toute autre manière, soit directement soit indirectement par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement ; par achat de blocs de titres, ou par l'intermédiaire d'un système multilatéral de négociation ou d'un internalisateur systématique. La part du programme qui peut s'effectuer par négociation de blocs n'est pas limitée et pourra représenter la totalité du programme.

Durée du programme de rachat

L'autorisation de rachat conférée par l'assemblée générale mixte du 29 juin 2021 est consentie pour une durée de 18 mois à compter de cette assemblée, soit jusqu'au 29 décembre 2022.

Pendant toute la réalisation du programme de rachat, toute modification significative de l'une des informations ci-dessus sera portée à la connaissance du public selon les modalités fixées aux articles 221-3, 241-1 et suivants du Règlement Général de l'AMF.

Cette information est consultable sur le site internet www.dolfines.com

A propos de DOLFINES (www.dolfines.com)

Créée en 2000, DOLFINES est un spécialiste indépendant en ingénierie et services de l'industrie des énergies renouvelables et conventionnelles. Face aux enjeux de la décarbonisation du secteur de l'énergie et en capitalisant sur sa forte expertise, Dolfines veut jouer un rôle-clé dans cette transition énergétique en concevant et fournissant des services et des solutions innovantes pour l'exploitation des sources d'énergies renouvelables onshore et offshore, au-dessus et en dessous du niveau de la mer.

Respectant les plus hauts standards de qualité et de sécurité, DOLFINES est labellisée société innovante et certifiée ISO 9001 pour ses activités d'assistance technique, d'audit, d'inspection et d'engineering.

Euronext Growth™



DOLFINES est cotée sur Euronext Growth™ - Code ISIN : FR0014004QZ9 – Mnémo : ALDOL

DOLFINES est éligible au PEA-PME

Contacts :

DOLFINES : Delphine Bardelet Guejo, Directrice Administrative et Financière - delphine.bardelet@dolfines.com

COMALTO : Jean-François Carminati, Relations actionnaires et médias - 06 63 87 57 60 - jfcarminati@comalto.com